

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 36 (1989)
Heft: 10

Artikel: "La voix qui traverse le béton"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367789>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«La voix qui traverse le béton»

Unique au monde!

La Suisse est un pays qui possède un grand nombre de journaux différents et qui dispose d'un réseau national et régional très étendu de radio et de télévision. Mais que se passe-t-il si, en temps de crise, les studios, les bureaux de rédaction et les imprimeries ne sont plus utilisables? Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à imaginer la guerre dans notre pays, il suffit d'envisager des accidents comme ceux de Tchernobyl ou de Schweizerhalle, ou encore des catastrophes naturelles. Dans de pareils moments, disposer d'une information rapide et précise devient une question de survie! La Suisse a mis au point un système d'information qui lui permettra d'informer la population même dans les abris. Ce système est actuellement en voie de réalisation et devrait être opérationnel d'ici vers 1995. «La voix qui traverse le béton» fait partie du programme de défense générale.

«La voix qui traverse le béton» est composée des organisations suivantes



SSR – Société suisse de radiodiffusion et télévision
La SSR est le plus important producteur de programmes de radio et de télévision. Dix chaînes de radio et trois chaînes de télévision constituent la base permanente de cette société.



DIPRA – Division Presse et Radio
La DIPRA est l'organe d'information du Conseil fédéral. Elle informe la population en période de crise et en temps de guerre, lorsque les média traditionnels ne sont plus à même de le faire. Son infrastructure est étroitement liée aux dispositions prises par les autorités pour assurer l'information dans les situations les plus difficiles.



PTT – Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses
En temps normal, les PTT ne jouent pas seulement un rôle en matière de postes et de télécommunications, ils assurent également la réception des émissions de radio et de télévision grâce à leurs installations. Si ces installations ne sont plus opérationnelles, «La voix qui traverse le béton» les remplace.



OFPC – Office fédéral de la protection civile
La protection civile a pour mission de protéger la population en cas de conflit armé et contribue à réparer les dégâts de toutes sortes en temps de paix. La diversité des situations qui constituent une menace pour la population nécessite des mesures de prévention variées telles que la mise à disposition d'une place dans un abri pour chaque habitant et des organisations de protections civiles chargées de sauver et d'assister la population dans chaque commune.